



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 février 2016, à 10 heures

Président : M. Lauber (Vice-Président)..... (Suisse)

Sommaire

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-01407X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Lauber (Suisse), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (suite)

Commission du développement social

1. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a entériné les candidatures d'Israël et du Portugal aux deux sièges vacants au sein de la Commission du développement social pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2019. Il considère que le Conseil souhaite élire Israël et le Portugal par acclamation.

2. *Israël et le Portugal sont élus membres de la Commission du développement social par acclamation.*

3. **Le Président** considère qu'en l'absence de tout autre candidat désireux de se faire élire à la Commission du développement social, le Conseil souhaite reporter l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2016, d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2017, d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2019, ainsi que de deux membres à choisir parmi les États africains et de trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats prenant effet à la première séance de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2016, et expirant à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Commission des stupéfiants

5. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe orientale a entériné les candidatures de la Hongrie et de la Slovaquie aux deux sièges vacants au

sein de la Commission des stupéfiants pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2019. Il considère que le Conseil souhaite élire la Hongrie et la Slovaquie par acclamation.

6. *La Hongrie et la Slovaquie sont élues membres de la Commission des stupéfiants par acclamation.*

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

7. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a entériné la candidature du Bangladesh pour pourvoir le siège vacant au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2018. Il considère que le Conseil souhaite élire le Bangladesh par acclamation.

8. *Le Bangladesh est élu membre du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par acclamation.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

9. **Le Président** dit que le Danemark s'est retiré du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, avec effet le 31 décembre 2015. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a entériné la candidature de la Norvège, qui se propose d'achever le mandat du Danemark venant à expiration le 31 décembre 2017. Le Président considère que le Conseil souhaite élire la Norvège par acclamation.

10. *La Norvège est élue, par acclamation, membre du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

11. **Le Président** dit que le Groupe des États africains a entériné la candidature de l'Afrique du Sud, et le Groupe des États d'Asie et du Pacifique celles de l'Arabie saoudite et de la Malaisie pour pourvoir trois sièges vacants au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2019. Il considère que le Conseil souhaite élire l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite et la Malaisie par acclamation.

12. *L'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite et la Malaisie sont élues, par acclamation, membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.*

13. **Le Président** considère que le Conseil souhaite reporter l'élection de cinq membres du Conseil d'administration d'ONU-Habitat à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, tous pour des mandats prenant effet à la date de l'élection et expirant, pour deux d'entre eux, le 31 décembre 2016, pour deux autres, le 31 décembre 2018, et pour le cinquième, le 31 décembre 2019.

14. *Il en est ainsi décidé.*

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

15. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, conformément à la résolution 2015/1 du Conseil en date du 4 mars 2015. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a entériné la candidature du Kazakhstan pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2016. Le Président considère que le Conseil souhaite élire le Kazakhstan par acclamation.

16. *Le Kazakhstan est élu membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix par acclamation.*

La séance est levée à 10 h 20.